



## Municipalité de Saint-Louis- de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire de budget de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 19 décembre 2024 à 19h00 à la salle Marc Bieler, située au 80 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy  
Siège #2 - Marc Bédard  
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc  
Siège #4 - Sylvie Salois  
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier.

### **Signification de l'avis de convocation**

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil ainsi qu'à la population.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**2024-12-269**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2025

3.2 - Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027


4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 378-2024 - "Règlement de taxation 2025"

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

  
DG ou DGA

**Maire**

**3 - POINTS DE DISCUSSION****3.1 - Dépôt et adoption des prévisions budgétaires 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE voici la présentation des revenus et dépenses mises au budget tel que préparé par la direction et le conseil ;

<b>REVENUS</b>	
Taxes foncières	1 531 139 \$
Taxes supplémentaires (nouvelles constructions, ordures, etc...)	141 006 \$
Autres taxes (secteurs, lignes additionnelles, etc...)	147 908 \$
Subventions diverses	359 244 \$
Services rendus (GYM, location caserne pompiers, location salles, etc...)	104 084 \$
Droits (mutations, permis, redevances, etc...)	84 750 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 399 271 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	557 281 \$
Sécurité publique	375 903 \$
Voirie	691 409 \$
Hygiène du milieu	246 938 \$
Santé et bien-être	11 600 \$
Aménagement, Urbanisme et développement	106 785 \$
Loisirs et culture (incl. 200e anniversaire)	227 571 \$
Frais de financement (intérêts des emprunts)	58 267 \$
Financements (remboursement des emprunts)	67 900 \$
Immobilisations et affectations	67 217 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 399 271 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

  
 Le ou DVA  
 Maire

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 953,1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2025 - 2026 -2027, tel que préparé et présenté à cette séance que voici :

	2025	2026	2027
<b>Projets Municipaux</b>			
Borne sèche	20 000 \$		
Travaux asphalte rue des Pionniers / Mélézes (PAVL volet soutien)		350 000 \$	
TRAVAUX DE LA TECQ (Pavage rang 10 / Rang Charles Héon)			2 000 000 \$
Fossé 1er rang		50 000 \$	
Travaux Nouveaux Horizons	25 000 \$	25 000\$	25 000 \$
Aire de jeux pour aînés			
Centre récréatif isolation et aménagement, amélioration patinoire et sentiers + asphalte stationnement (Financé par la subvention PAFIRSPA)	150 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Embarcadère canot / kayak	10 000 \$		
Rue des Pionniers / Mélézes (Fermeture des fossés)	75 000\$		
Éclairage de rues (conversion au LED)	7 500 \$	7 500\$	7 500\$
Réfection du Rang Saint-Francois (PAVL redressement)		1 250 000 \$	

ADOPTÉ



DE ou DCA

Maire

**4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 378-2024 - "Règlement de taxation 2025"**

Avis de motion est donné par Monsieur le maire Yvon Carle que sera présenté le 16 janvier 2025 le Règlement de taxation 2025 numéro 378-2024.

Séance tenante, le directeur-général a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

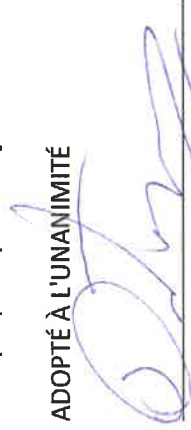
**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

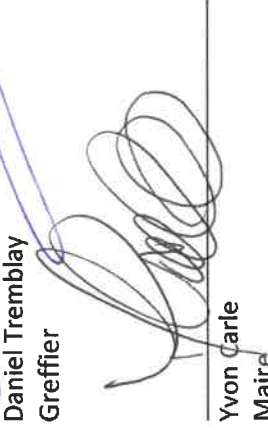
**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h47.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Daniel Tremblay  
Greffier



Yvon Carle  
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».